

## Plainte pour agression verbale

Par Bber, le 07/04/2009 à 18:36

Bonjour,

je désirerais savoir, de combien de temps on dispose pour porter plainte contre une agression verbale ? merci

## Par citoyenalpha, le 10/04/2009 à 04:33

Bonjour

l'injure non publique est réprimée par une contravention de la 1re classe, soumise à une amende de 38 euros.

La prescription est de 1 an.

Mais attention faute de témoignage la plainte sera classée sans suite et vous devrez citer directement l'auteur devant le tribunal correctionnel. Sans témoignage et sans aveu point de preuve.

Restant à votre disposition.

Par Alex, le 02/09/2011 à 21:38

Bonjour,

j'aimerais savoir ce que l'on peut faire contre une agression verbale plus des menaces d'agression physique avec des preuves du type vidéos portable vis à vis de la lois et de la police ?

## Par lolore, le 22/07/2015 à 18:35

bonjour Jai été agresser verbalement lundi soir ver minuit. Mai sen avoir u de coup appart que la personne ma pousser. il avers mes enfants qui son mineur avec moi .j'aimerai savoir combien de temp Jai pour déposer une pliante Enver c Jens

## Par partner, le 14/04/2016 à 20:46

je pense que les tribunaux son engorgé a cause de gens comme vous .....moi je vous surnomme des procédurier et bien souvent le début de l'agréssion verbal viens de celui qui désire portée plainte afin d'obtenir quelquonque indémnité !!!!!